

APC
Association des propriétaires
de chalets «En Crevel»
case postale 100
1468 Cheyres

Procès-verbal de la 44^e assemblée générale de l'APC du 20 juillet 2013, à la buvette du FC Cheyres

A 17 heures, le président, Markus Grindat, a ouvert l'Assemblée générale. Il a salué les membres de l'association présents ainsi que notre invité, Pierre Roggo, président de l'association Aqua Nostra.

L'ordre du jour avait été adressé à l'avance par courrier postal à tous les membres.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juillet 2012
2. Rapport annuel du président
3. Rapport de la commission Trafic et Planification
4. Discussion et demandes à la Commune
5. Finances, situation de la trésorerie et rapport des vérificateurs de comptes.
6. Cotisations 2013-2014
7. Budget
8. Elections (votre candidature est la bienvenue !)
9. Propositions des membres
10. Intervention de Pierre Roggo, président d'Aqua Nostra
11. Divers

1. PV de l'AG de 2012

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juillet 2012 tenue à la buvette du FC Cheyres avait été envoyé aux membres par e-mail ou par poste avec la Newsletter de 2012. L'assemblée n'a demandé aucun ajout ni aucune modification.

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

2. Rapport annuel du président

Au cours de l'année écoulée, la commission Trafic et Planification a tenu six séances de travail. Elle a conçu un projet concernant le trafic et arrêté sa position au sujet de la zone agricole du quartier. Une séance d'information à laquelle étaient conviés tous les habitants du quartier, membres et non-membres de l'APC, résidents secondaires et permanents a été organisée le 11 mai. Des résolutions ont été votées qui seront présentées à la Commune.

Le comité de l'APC, accompagné de Jürg Schweizer, membre de la commission Trafic et Planification, a rencontré des représentants de la Commune, le syndic, M. Jaccard, et le vice-syndic, M. Henchoz, responsable des infrastructures, pour leur présenter les conclusions de la commission. La Commune s'est montrée ouverte à nos propositions. Le samedi 13 octobre, nous avons mené une action de débroussaillage dans la roselière, en collaboration avec l'Association de la Grande-Cariçaie, qui a réuni une vingtaine de membres.

3. Rapport de la commission Trafic et Planification

Face aux divers projets contenus dans le Plan d'aménagement local (PAL), concernant les terrains agricoles de notre quartier, l'assemblée de quartier a décidé à l'unanimité en faveur du maintien de la zone agricole.

Pour la question du trafic : l'assemblée s'est prononcée contre les gendarmes couchés et pour la pose de chicanes entre la station de pompage et les boîtes-aux-lettres. Elle s'est également prononcée en faveur d'une limitation de la vitesse à 40km/h pour ce tronçon.

La piste cyclable entre a été acceptée, une partie des personnes présentes se prononçant pour une piste damée, et quelques-uns pour une piste asphaltée. Le sens unique autour du quartier a été refusé à l'unanimité moins une voix.

4. Discussion et demandes à la Commune

Pas de demandes particulières.

Jean Marzon : le comité de l'APC peut-il prendre contact avec le Canton (Maradan) pour savoir où en est le dossier du ruisseau ?

Il s'agit d'un problème politique. L'APC est avant tout une association de défense des résidents secondaires.

5. Finances, situation de la trésorerie et rapport des vérificateurs de comptes

Présentation des comptes par Guido Harenberg, caissier. Le capital propre de l'APC se monte à CHF 14'424.63. Le bénéfice annuel est de CHF 166.05 pour des recettes de CHF 3'162.95 et des dépenses de CHF 2'996.65.

Le rapport de la vérificatrice des comptes souligne le bon travail du caissier et recommande l'adoption des comptes.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

6. Budget

La proposition est de maintenir la cotisation à CHF 50.- Le budget reste semblable à celui de 2012.

Il est adopté à l'unanimité. La proposition de cotisation est acceptée à l'unanimité.

7. Elections

Le comité se compose de la manière suivante:

Président	Markus Grindat	(avec droit de vote)
Membre	Jakob Huber	(avec droit de vote)
Membre	Katharina Etter	(avec droit de vote)
Caissier	Guido Harenberg	(avec droit de vote)
Secrétaire	Micheline Schenker	(avec droit de vote)
1. Réviseure	Beatrice Graf	(sans droit de vote)
2. Réviseure	Heidi Baumgartner	(sans droit de vote)
Suppléante	Kathrin Hetzel	(sans droit de vote)

Personne de l'assemblée ne s'est porté candidat en remplacement de Jean Marzon.

8. Propositions des membres

Il faut aborder la question de la défense des intérêts des résidents permanents par l'APC.

Oui, la question peut être discutée, mais les actions doivent être menées par les résidents permanents qui sont représentés politiquement au niveau de la Commune. Au moment de la fondation de l'APC, il n'y avait presque pas de résidents permanents dans le quartier.

Cette question doit être abordée avec une éventuelle révision des statuts, en même temps que de nouvelles élections statutairement prévues l'année prochaine.

9. Pierre Roggo, représentant d'Aqua Nostra

Aqua Nostra ne représente pas seulement des propriétaires de chalets mais aussi des navigateurs, des particuliers, des communes. La commission paritaire, qui regroupe

divers intérêts, nature, chasseurs, pêcheurs, etc. représente un exemple de procédure, travailler en vue des intérêts communs.

Question des 200 chalets : quelle sera la solution ? Ce que Pierre Roggo n'accepte pas, c'est la stigmatisation des propriétaires de chalets. Comment trouver l'équilibre entre l'homme et la nature ?

Diffusion du débat de l'émission Forum, de la RTS, entre Pierre Roggo et un représentant de l'ASPO (Association Suisse pour la protection des oiseaux).

10. Divers

Katharina affirme sa position : elle est contre le fait que l'homme passe avant la nature. La nature doit passer en premier.

Une demande est faite de tenir l'AG au printemps. L'assemblée de quartier a montré qu'il n'y avait pas plus de personnes présentes au printemps.

Le président clôture l'assemblée à 18h20 et invite les membres présents à un apéro.

Pour le procès-verbal

Le président:

Micheline Schenker

Markus Grindat

La prochaine assemblée générale est agendée au samedi 26 juillet 2014, à 17 heures, à la buvette du FC Cheyres.